**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 14 (1926)

**Heft:** 243

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : après la VIIe Assemblée

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-258895

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Les Femmes et la Société des Nations

T

#### Après la VIIe Assemblée

Le titre que portera devant l'histoire cette VIIe Assemblée sera celui de l'Assemblée de l'admission de l'Allemagne. Et il est certain que l'événement est capital. Pour ceux dont l'enfance avait été nourrie des récits et des souvenirs de 1870, et qui ont vécu 1914; pour ceux qui entendirent dès 1920 la suggestion clairvoyante de M. Motta et la réponse « sı belle et si vaine » de M. Viviani; et qui, depuis lors, à travers chaque Assemblée, sentirent se former lentement, mais sûrement, la conviction chez tous les peuples que l'admission de l'Allemagne était une nécessité pour l'Allemagne, pour la S. d. N., pour le monde entier; pour ceux qui se souviennent des journées angoissantes de mars dernier, quand des compétitions d'orgueil national firent échouer au port tous les efforts si laborieusement menés - pour tous ceux-là, pour tous ceux qui réfléchissent, et qui savent que l'œuvre de paix ne s'accomplit, comme toute œuvre viable, qu'au prix de sacrifices et d'oublis conscients, la date du 10 septembre 1926, l'entrée dans la Salle de la Réformation de la délégation allemande, les discours de MM. Briand et Stresemann, constituent un fait historique, non seulement profondément émouvant, mais aussi de premier ordre. Car, comme on l'a si bien relevé, « ce n'est pas la première fois qu'après une grande guerre, les peuples hier ennemis se rapprochent. Mais jamais ces réconciliations n'ont présenté ces garanties de durée; les guerres ont été suivies de paix, puis d'alliances contre un nouvel ennemi. Alors que ce qui s'est passé à Ge-nève est une promesse formelle d'oubli et de collaboration en

vue d'une œuvre positive...¹» Et si grand a été l'événement qu'il est doublement fâcheux que cette Assemblée, qui restera devant l'histoire celle d'une étape nouvelle de la coopération internationale, soit en même temps celle où s'étalèrent, dans toute leur mesquinerie désuète, les rivalités, les jalousies, les compromissions opportunistes, aboutissant à la retraite de l'Espagne après celle du Brésil, et à la soi-disant réforme du Conseil, — euphémisme aimable pour désigner bien plutôt la tentative d'organiser le Conseil de façon à satisfaire toutes les ambitions. Tentative inutile d'ailleurs, puisque, sitôt la décision prise d'augmenter le nombre des sièges au Conseil en le portant à 14 (5 sièges permanents et 9 sièges élus), le retrait de l'Espagne — disons plutôt du gouvernement espagnol - a rendu cette décision fort embarrassante, en créant un siège en tout cas dont on ne savait plus très bien que faire! L'Allemagne a donc reçu, aux côtés de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon, le siège permanent auquel elle avait droit, - si l'on admet la thèse, antidémocratique à notre avis, que les grandes puissances doivent perpétuellement siéger au Conseil; et les neuf sièges non permanents ont été attribués par l'Assemblée à la Colom-bie, à la Pologne, au Chili, au Salvador, à la Belgique, à la Roumanie, aux Pays-Bas, à la Chine et à la Tchécoslovaquie, l'élection de ce dernier pays étant surtout un hommage à la personnalité de M. Benès, dont le Conseil aurait peine à se passer. En outre, et d'après un système de roulement assez curieux, les représentants du Salvador, de la Belgique et de la Tchécoslovaquie siégeront au Conseil jusqu'à la prochaine Assemblée seulement, ceux de la Colombie, des Pays-Bas et de la Chine pendant deux ans, et ceux de la Pologne, du Chili et de la Roumanie durant trois ans. Comment fonctionnera ce Conseil, dont la composition porte trop la marque d'arrangements hâtivement replâtrés? et surtout comment réussira-t-il à travailler, devenu si nombreux d'une part, et de l'autre entravé par cette fameuse règle de l'unanimité des décisions, dont certaines de nos Associations féminines ont les plus fâcheux souvenirs? C'est une question que l'on peut se poser avec quel-

Ces élections, dont les préparatifs furent mouvementés et fertiles en manœuvres diplomatiques, ces départs à grands effets du Brésil et de l'Espagne, bien qu'ils aient produit

peut-être plus d'impression à Rio et à Madrid qu'à Genève même, la mise en scène inévitable de la cérémonie du 10 septembre: tout ceci a constitué le côté sensationnel et le mot: théâtral — de l'Assemblée. Ces événements passés, le grand public international qui avait afflué à Genève durant les deux premières semaines de septembre, est retourné à d'autres spectacles; les grands chefs politiques ont, pour la plupart, pris des vacances; les foules élégantes, contre l'afflux desquelles il a fallu parfois défendre les sièges des délégués, et les photographes, cinématographes, radiophones et autres instruments modernes, qui ont contribué eux aussi à créer cette atmosphère d'actualité » excitante, ont délaissé cette Salle de la Réformation, où le jour de l'admission de l'Allemagne les porteurs de cartes de service ne parvenaient même pas à pénétrer, et où, dès lors, c'est trop souvent devant des fauteuils vides que M. Nintchich, l'énergique président yougoslave, a dû diriger les débats de l'Assemblée. On s'en est vivement plaint, et l'on a eu raison. Le travail de la Société des Nations ne consiste pas en représentations dramatiques. Le plus clair de cette énorme besogne, dont, pour s'en faire quelque idée, il faut voir fonctionner de près les rouages du Secrétariat, est ailleurs, dans le travail patient et approfondi des Commissions, dans la documentation amassée, dans les enquêtes menées, dans les Conventions élaborées et soumises à la signature des Etats membres. Ce travail-là, l'Assemblée de 1926 en a eu sa part, et il serait aussi injuste qu'imprudent de l'ignorer, comme l'ont fait non seulement trop de journalistes et d'élégant public, mais même aussi certains délégués.

La discussion du rapport général du Secrétariat 1, par exemple, a donné lieu à des critiques qui nous paraissent justifiées. En effet, si cette discussion sert trop souvent de prétexte à de prolixes déclarations oratoires, elle constitue d'autre part la seule occasion qu'ont la majorité des Etats membres de faire entendre leur opinion sur l'activité de la Société, d'apporter leurs observations ou de formuler leurs suggestions; et à vouloir abréger cette discussion comme une fastidieuse formalité. l'Assemblée risque de diminuer encore son rôle à elle, vis-à-vis de celui du Conseil, surtout depuis l'élargissement de ce dernier. Car, si certains estiment avec le Dr Nansen que l'Assemblée doit constituer le corps suprême et souverain de la S.d.N., cette conception démocratique n'est pas encore, bien loin de là, celle de tout le monde! et l'Assemblée, en veillant à faire respecter ses prérogatives, veille en même temps au maintien des principes essentiels de la S. d. N. On en a bien vu la nécessité en mars, quand toute la marche des événements a été réglée en dehors d'elle et sans qu'elle soit consultée; on vient de le voir encore, le mois dernier, quand ont surgi des propositions inquiétantes, comme celle de Lord Cecil, par exemple, de délimiter, donc de restreindre, les compétences de la S.d. N., et de risquer ainsi d'arrêter net son développement; ou encore la proposition hindoue de fixer plusieurs années à l'avance le chiffre maximum de son budget et de lui couper de la sorte les ailes. Ou encore, lors du conflit, réel bien que démenti, qui s'est élevé entre la Commission des Mandats et le Conseil, celui-ci estimant que celle-là avait dépassé ses compétences en entendant des pétitionnaires de territoires sous mandat, et en leur laissant exposer leurs doléances devant des représentants de la puissance mandataire sur la sellette! La Commission des Mandats (où siège, comme l'on sait, l'une des nôtres, Mme Bugge-Wicksell) s'est d'ailleurs fort bien défendue, et l'Assemblée lui a finalement donné raison par le moyen d'une de ces résolutions savamment cuisinées, qui évitait, d'autre part, de donner clairement tort au Conseil...

Pourquoi ces difficultés nouvelles, pourquoi ces retours en arrière sur l'idéalisme optimiste des premières années d'existence de la S. d. N.? pourquoi cette poussée de manœuvres diplomatiques à peu près inconnues au début? On peut répondre ici par le mot de M. Briand en mars dernier: « La S. d. N. traverse une crise de croissance. » C'est dire que son existence s'affirme, et que, sortant du domaine de l'idéalisme pur, elle

<sup>1</sup> Journal de Genève du 11 septembre 1926.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'activité de la S. d. N. de se procurer, auprès du Secrétariat, ce document annuel qui leur fournira une foule de renseignements utiles.

prend pied dans la réalité humaine, qui n'est pas toujours belle, mais qui est. C'est dire que les gouvernements qui, il y a six ans, ne la prenaient pas encore très au sérieux (n'a-t-on pas raconté qu'à Versailles Clemenceau et Lloyd George distribuaient à pleines mains des promesses de sièges permanents pour l'avenir, n'escomptant pas que la S. d. N. vivrait plus longtemps qu'un feu de paille?...) et y déléguaient des représentants sans mandat détaillé, ont remarquablement changé d'attitude depuis lors, suivent de très près ses travaux, précisent leurs instructions, et envoient à Genève des hommes d'Etat en fonctions de plus en plus, leurs ministres des affaires étrangères. La politique, plus étroite, plus prudente, plus réaliste de l'Assemblée, ces dernières années, en est la conséquence directe: résultat fâcheux, mais dont la cause est heureuse.

C'est pourquoi, si l'on en vient maintenant à dresser le bilan de l'Assemblée de 1926, on peut dire, nous semble-t-il, que, non seulement l'actif balance le passif, mais encore le dépasse. Au passif, en effet, l'Espagne, le Brésil, les intrigues de couloirs, l'esprit regrettable et antidémocratique qui souffle sur certaines délégations et sur certains chefs. Mais, à l'actif, l'admission de l'Allemagne, — et ceci pèse très fortement dans ce plateau-là de la balance, -- et l'avancement de nombre de ces travaux techniques, dans lesquels nous voyons, bien plus que dans les joutes oratoires de la Salle de la Réformation, le véritable grand œuvre de la S.d.N., parce qu'ils apportent la base sérieuse et documentée aux réalisations de ses idéals. C'est ainsi, par exemple, que la Commission du désarmement, enfin sortie de la période des tirades stériles, parle maintenant chiffres et précisions, et peut envisager la convocation, tôt après la prochaine Assemblée, de cette Conférence du désarmement, dont la tâche eût été jugée impossible, il y a peu d'années encore, et dont on peut espérer des résultats féconds, parce qu'ils seront basés sur des faits positifs. C'est ainsi encore que la Conférence économique pourra, grâce à des travaux préalables activement poussés, se réunir dès le printemps prochain; c'est ainsi qu'a définitivement abouti l'élaboration de la Convention sur l'esclavage que 26 pays déjà se sont déclarés prêts à signer. Là, et dans d'autres domaines encore, d'ordre analogue, est la signification véritable de la S.d.N. Et, d'ailleurs, ne peut-on pas constater que ce qui figure à son passif provient surtout des gouvernements — nous ne disons pas des peupfes — des Etats membres, alors que son actif lui appartient bien en propre? et ceci ne donne-t-il pas, malgré les imperfections inévitables à toute institution humaine, et qu'il vaut mieux signaler avec clairvoyance que dissimuler, pleine confiance en son avenir? . . . (A suivre.) E. GD.

### Carrières féminines

# L'Auxiliaire privée des services postaux, télégraphiques et téléphoniques à la campagne.

Activité. — L'auxiliaire privée assure le service postal, télégraphique et téléphonique dans les bureaux de IIIme classe à la campagne et dans les faubourgs des villes, en qualité d'employée particulière du titulaire de ces bureaux, et non pas comme fonctionnaire fédérale.

Cette profession ne doit pas être confondue avec celle de téléphoniste et d'aide-télégraphiste occupées dans les grandes centrales des villes. Ces dernières sont engagées et professionnellement formées directement par l'administration des Télégraphes et des Téléphones, et leur travail et leurs conditions de travail sont, sous tous les rapports, différents de ceux de l'auxiliaire privée. Comme il existe des bureaux appelés « bureaux combinés », assurant simultanément les trois services P. T. T., et qu'il en existe d'autres n'assurant qu'un ou deux de ces services, une jeune fille aura par conséquent avantage à connaître les trois services, afin que, plus tard, le domaine de son activité ne soit pas trop restreint.

Le service postal assuré par une auxiliaire privée comporte les travaux suivants: service de guichet (vente des estampilles de valeur, réception des envois d'argent, des paquets, des remboursements consignés), gestion de la caisse de guichet, inscription des lettres recommandées, des paquets, des remboursements, des mandats, des chèques, etc.), établissement du bilan journalier des remboursements, décompte avec la caisse principale. Un autre travail consiste dans le service d'expédition, c'est-à-dire dans la formation des dépêches (sacs postáux) destinées aux ambulants ou transportées par automobiles postales. Ajoutons encore la réception et le tri des objets postaux à l'arrivée.

Le service télégraphique comprend les travaux suivants: acceptation et taxation des télégrammes consignés au guichet; inscription et transmission par fil; réception par fil de télégrammes à l'arrivée; inscription sur formulaires; distribution ou transmission téléphonique du télégramme au destinataire.

Dans le service téléphonique, l'auxiliaire doit établir les communications locales et interurbaines et les porter en compte au fur et à mesure, sur des tickets, à l'abonné appelant. Dans bien des cas, elle doit assurer le service de nuit qui ne l'occupe pas d'une manière continue, mais qui cependant l'oblige à se lever de une à dix fois par nuit.

Dans les bureaux combinés de localités relativement importantes, l'auxiliaire, à côté du titulaire du bureau, est largement occupée toute la journée durant, alors qu'il arrive souvent que, dans les

## Féminins nouveaux

Le féminisme bouscule tout. La grammaire elle-même en est menacée: non la grammaire bonne fille de M. Brunot, mais celle de Philaminte et de Bélise:

> La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois, Et les fait, la main haute, obéir à ses lois!

Les femmes conduisent les autos, s'élèvent dans les airs, s'installent dans les fauteuils des parlements et des ministères, construisent les maisons, manient le ciseau, le davier et le bistouri, sans se soucier le moins du monde de l'embarras où elles mettront les académiciens, ou les simples mortels et mortelles qui ont à enregistrer leurs exploits. Chose curieuse: ce sont leurs premières hardiesses qui sont le moins consacrées par la langue: aviatrice ne fait pas un pli; tandis qu'autrice et sculptrice restent impossibles; «docteur» attend encore un féminin supportable; doctoresse manque de grâce, presque personne n'en veut; et M<sup>me</sup> X s'intitule: le D<sup>r</sup> X, ou M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> X, voire (horribile dictu!): M<sup>me</sup> la D<sup>r</sup> X. Avocate, n'a, pour les profanes, rien de déplaisant; il est adopté par les plus brillantes dames du Palais; pourtant, certaines d'entre elles font la moue: « Vous, suffragistes de toutes catégories, vous êtes

les avocates de votre cause; mais moi, juriste, je suis avocat. >

Anciennement, bien des féminins s'appliquaient à la femme du dignitaire ou du fonctionnaire. Il y avait  $M^{\text{me}}$  la Chancelière, l'Ambassadrice, la Notairesse,  $M^{\text{me}}$  la Juge, ou la Jugette, et  $M^{\text{me}}$  l'Ancienne. Ces usurpations répugnent profondément au français moderne; que Monsieur ait tous les titres qu'il voudra, jamais Madame ne s'intitulera pour cela :  $M^{\text{me}}$  Docteur ou  $M^{\text{me}}$  Directrice ; si elle tient à s'appeler  $M^{\text{me}}$  la Directrice, elle s'arrangera à diriger elle-même quelque chose,

Les femmes sont devenues rédactrices, oratrices, députées, commissaires, sénatrices, présidentes, sans qu'il en coûte un cheveu gris aux grammairiens. Mais M<sup>me</sup> Fergusson est gouverneur, et non gouvernante ou gouverneuse du Texas. L'on comprend que bourguemestresse paraisse long, et qu'en Belgique, une femme se contente d'être bourguemestre; mais pourquoi y est-elle échevin et non échevine? Et pourquoi parle-t-on plus timidement des mairesses d'Espagne que des pairesses d'Angleterre ou de l'ancienne France? On dirait que, dès qu'un titre cesse d'être purement honorifique pour devenir le signe d'un mérite personnel, les femmes ne l'acceptent qu'au masculin, par une manie semblable à celle des pionnières féministes qui s'affublaient de chapeaux d'hommes. L'exemple vient de haut : il fut donné le